

Le Tribunal canadien des droits de la personne rejette la cause et rate une occasion de changer la vie des enfants des Premières Nations

TORONTO, le 14 mars /CNW/ - Le Tribunal canadien des droits de la personne a aujourd'hui rejeté la cause déposée en 2007 par l'Assemblée des Premières Nations (APN) et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (SSEFPNC). La SSEFPNC et l'APN allèguent que le gouvernement fédéral, représenté par le ministre des Affaires indiennes et du Nord, exerce une discrimination raciale à l'encontre des enfants des Premières Nations en fournissant moins de services d'aide sociale à l'enfance dans les réserves.

La décision de la présidente du Tribunal canadien des droits de la personne, Shirish Chotalia, laisse supposer que la qualité du service offert par le gouvernement fédéral aux enfants des Premières Nations peut être différente et inéquitable, pour autant qu'elle le soit de façon uniforme pour tous les enfants des Premières Nations vivant sur une réserve. La présidente du Tribunal a par ailleurs fait valoir que les services offerts par le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAINC) aux enfants des Premières Nations en Ontario ne peuvent se comparer aux services offerts par les provinces aux enfants qui ne vivent pas sur une réserve, soutenant que ce sont deux prestataires de services distincts qui ne sont pas au service des mêmes bénéficiaires.

"Je suis attristé de la décision du Tribunal", a déclaré Irwin Elman, intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario. "La vérité et la réconciliation ne sont possibles que si l'on met fin à la discrimination systémique et qu'on l'expose au grand jour. Aujourd'hui, nous avons raté une occasion de faire progresser les choses. Les droits de la personne des enfants des Premières Nations ont été relégués au second plan dans les conclusions du tribunal, et il s'agit d'un recul pour nous tous qui œuvrons à la défense des enfants et de leurs droits.

"Ici, au Canada, huit générations d'enfants des Premières Nations se sont vu refuser le droit à un traitement équitable : sous le régime des pensionnats, d'abord, et maintenant par l'échec du financement de l'aide sociale à l'enfance chez les Premières Nations par le MAINC", a ajouté M. Elman. "Il est toléré qu'un système à deux vitesses sépare le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Or, en tant qu'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario, je juge cette situation inadmissible.

"Mon bureau s'est joint à la campagne "Je suis un témoin" de la SSEFPNC en 2009 et a commencé à suivre la cause devant le Tribunal des droits de la personne", a indiqué M. Elman. "Nous continuerons à jouer activement notre rôle de témoin dans l'éventualité où l'APN et la SSEFPNC porteraient la décision en appel. Nous travaillerons sans relâche pour encourager les autres Canadiens à faire de même. Nous continuerons de collaborer avec les enfants des Premières Nations, avec leurs communautés et avec d'autres intervenants pour faire en sorte que la réconciliation devienne une réalité dans notre province."